



APPEL DE SAUVONS L'UNIVERSITÉ ! TOUS EX-AEQUO !

18 MARS 2018

Etat des lieux

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a été promulguée, la réforme qu'elle porte ayant été lancée avant même le début de la procédure législative. Nous, enseignants-chercheurs, avons désormais à réfléchir à des positions communes et déclinables montrant que nous sommes capables d'une réaction collective qui prenne en compte le fait que, de façon parfaitement légitime, certain-e-s d'entre nous ont décidé tout simplement de ne pas participer en quoi que ce soit au dispositif. Il s'agit aussi de proposer une solution qui brise ce qui peut exister d'isolement et de solitude face aux décisions à prendre en revendiquant une solution partagée, commune et nationale.

Les collègues savent pertinemment que ParcoursSup est un instrument particulièrement pervers (il est plus que rare de trouver des défenseurs de la réforme dans les universités) parce qu'il s'appuie sur des motivations mensongères (une partie infime des étudiants, 0,28%, était concernée par le tirage au sort, concernant 0,73% des 12737 filières inscrites dans APB en 2017). Cette plateforme crée de la tension artificiellement dans des filières et des académies où elle n'existe pas, sans régler les quelques véritables problèmes qui existent, ce qui explique par exemple la position logique et courageuse de la présidente de l'université de Bordeaux Montaigne excluant de « trier » des étudiants.

De fait, si nous trions, nous « trierons » pour l'essentiel pour rien, au prix d'un surtravail non pris en compte et peu gratifiant, à l'aide de critères qui s'avèrent, de fait, surtout sociaux. Dans certains cas, nous confierons l'avenir des futurs bacheliers au bon vouloir d'un nouvel algorithme. Sans parler des dérives mercantiles qui ont été pointées dans la préparation des dossiers des lycéens, des lettres de motivation rédigées à partir de modèles ou par les parents, ou encore de la variation des pratiques selon les lycées à propos des « fiches avenir » construites sur le passé des lycéens. En outre, à moyen terme, il est clair que l'opération ne s'arrêtera pas là et porte en elle l'affaiblissement du diplôme national de licence, l'individualisation des parcours de formation, voire la

hausse des frais d'inscription au moins pour les nouveaux DU très sélectifs qui pourraient naître localement dans les universités les mieux dotées.

Nous nous sommes opposés et nous nous opposons à ce processus et le faisons savoir, enseignants-chercheurs, membre du personnel administratif et étudiants. Toutes les actions qui ont été menées sont très utiles, mais nous ne sommes toujours pas entendus. Désormais, se pose la question de savoir comment inscrire les étudiants pour la rentrée et que répondre aux parents et lycéens. Il semble donc important de trouver des moyens de transformer radicalement les effets de ce processus en le désarmant de manière collective. Dans ce cadre, il est parfaitement compréhensible et légitime de refuser purement et simplement de participer à ce processus de tri des étudiants, mais il n'est pas exclu que la tentation de penser « ils se passeront de moi » nous expose – et l'argument est parfois avancé par des collègues qui aimeraient bloquer le processus – à la critique de desservir les futurs étudiants, leurs parents, nos universités contre les autres, etc.

Brisons le cercle de la compétition entre établissements et lançons un mouvement national qui correspond à l'éthique des universitaires, et non à celle du ministère ou de la CPU !

Proposition

Il est crucial pour nous de reprendre la main en lançant un mouvement large tant dans chaque université en coopération avec les étudiants et les personnels administratifs (par le biais de réunions-débats ; par le biais de nos représentants dans toutes les instances, le but étant de leur faire relayer jusqu'aux CA), mais aussi nationalement par un mot d'ordre général relayé auprès des médias et dont futurs étudiants et parents soient largement informés.

Il est possible de le faire en suivant les grandes lignes du décret Parcoursup — qui ne précise rien hormis le fait que des commissions d'examen des vœux doivent être formées au niveau de chaque formation et qu'elles choisissent des critères de classement, l'utilisation du logiciel d'aide à la décision étant optionnelle — et en accélérant même les inscriptions dont chacun sait que la plateforme en l'état en fera un cauchemar pour tous.

- Faire en sorte que « *les commissions d'examen des vœux* » qui se constitueront pour « *chaque formation* » soient désignées au niveau des conseils d'UFR pour appliquer les principes retenus (le président ne fait que rendre publics les noms par arrêtés) [art. D. 612-1-2]
- Faire adopter deux critères communs pour tous (les « critères d'examen » doivent être décidés par les commissions ; art. D. 612-1-2) : a/la motivation des candidats est démontrée par leur choix de la formation sur Parcoursup ; b/ le baccalauréat vaut maîtrise des attendus nationaux.

Tous les dossiers sont donc classés 1ers *ex-aequo* et seul le baccalauréat qui est un critère de sélection et la condition d'accès à l'université dans la loi, tranchera en juin. Rien n'empêche dans la loi de classer les candidats *ex-aequo* et rien non plus n'est prévu pour départager les *ex-aequo*, sinon "*la cohérence entre, d'une part, le projet de formation*

du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation" (art. L612-3) que la motivation par la demande du futur bachelier et l'obtention du baccalauréat permettent de constater également.

Les lycéens auront ainsi leur réponse très vite et pourront choisir parmi les oui (c'est pourquoi il faut généraliser ce mouvement le plus possible hors formations sélectives), comme ils le faisaient auparavant grâce à la hiérarchie des vœux puisque, hors formations sélectives, l'essentiel d'entre eux voyaient leurs vœux satisfaits.

Certains pourraient arguer des difficultés techniques pour rentrer tous les dossiers 1ers *ex-aequo*. Bien entendu, il est hors de question de faire retomber le problème sur les personnels administratifs. Mais le format dans lequel la décision des commissions est rendue ne saurait empêcher celles-ci de donner le résultat de leurs délibérations. Il reviendra au ministère et aux rectorats de faire en sorte que le classement opéré de manière légale et réglementaire puisse être communiqué aux personnes inscrites sur Parcoursup.

Sauvons l'Université ! disons-leur oui !